

Comité d'experts spécialisé (CES) Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies - CES AP 2024-2028

**Procès-verbal de la réunion
du 10 octobre 2024**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 10 octobre 2024 – Matin :

- Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS (présidente de séance)
- Madame Valentina ANDREEVA, Monsieur Vincent ANGEL, Madame Isabella BILETTA, Monsieur Serge BOARINI, Madame Amélie CHATEL, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Pascal GUÉNEL, Madame Irina GUSEVA CANU, Monsieur David HICKS, Madame Oxana KUNDUZOVA, Monsieur Philippe LEVEQUE, Madame Nathalie MAZURE, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Isabelle VIAUD-DELMON
- La coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Jean-Marie BURKHARDT, Madame Cécile DUCROS, Monsieur Vincent MANDINAUD.

Étaient présents le 10 octobre 2024 - Après-midi :

- Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS (présidente de séance)
- Monsieur Vincent ANGEL, Madame Isabella BILETTA, Monsieur Serge BOARINI, Madame Amélie CHATEL, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Pascal GUÉNEL, Madame Irina GUSEVA CANU, Monsieur David HICKS, Madame Oxana KUNDUZOVA, Monsieur Philippe LEVEQUE, Madame Nathalie MAZURE, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Isabelle VIAUD-DELMON
- La coordination scientifique de l'Anses

Étaient absents ou excusés :

Madame Valentina ANDREEVA, Monsieur Jean-Marie BURKHARDT, Madame Cécile DUCROS, Monsieur Vincent MANDINAUD.

Présidence

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « Évaluation des risques sanitaires pour les travailleurs des plateformes numériques de livraison de repas en France - 2021-SA-0045 »

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, la présidente demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 22 experts sur 25 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Avec l'essor des technologies de communication et d'algorithmie, la mise en relation facilitée entre les individus a permis le développement de nouveaux modèles économiques et en particulier celui des plateformes numériques. Les formes de travail proposées par ces plateformes, de par leur flexibilité et leur accessibilité, attirent de nombreux travailleurs. Un nombre croissant de consommateurs utilisent ces interfaces pour commander des biens ou des services, augmentant les besoins de travailleurs pour ces plateformes.

Au regard de cette situation, la Confédération générale du travail (CGT) a demandé à l'Anses d'évaluer les risques pour la santé des travailleurs, en tenant compte de l'ensemble des expositions liées à l'activité (risques psychosociaux, accidents, contraintes biomécaniques, pollution de l'air, contraintes thermiques, etc.), et conditions de management et de relations des travailleurs avec les plateformes numériques.

Dans le cadre de cette expertise, les travaux de l'Anses ont visé à :

- Identifier et caractériser les plateformes numériques en France en lien avec le marché de la restauration

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

- analyser leur modèle économique, le fonctionnement de ces plateformes, leur dynamique, la réglementation qui les encadre et les relations qu'elles créent avec les livreurs (contrats, algorithmes, etc.) ;
- caractériser les profils sociodémographiques des travailleurs utilisant ces plateformes pour exercer la livraison de repas à 2 roues ; décrire l'activité des livreurs en lien avec les caractéristiques de l'organisation du travail mise en place par les plateformes, et notamment l'utilisation des technologies et le management algorithmique ;
- caractériser la population des travailleurs et les risques qui pèsent sur leur santé (éventuels effets sur la santé, facteurs de vulnérabilité, facteurs de risques environnementaux, physiques, organisationnels, sociaux ou psychosociaux, la de la sinistralité AT/MP²) ;
- identifier les voies et les formes possibles que pourrait prendre le développement d'une prévention en santé et sécurité au travail.

L'Anses a confié l'expertise au groupe de travail (GT) « livreurs des plateformes ». Les travaux ont été présentés aux CES tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques entre le 26/05/2021 et le 10/10/2024.

Les débats ont porté notamment sur :

- les liens complexes entre l'environnement (le modèle économique des plateformes, l'environnement législatif), l'activité de travail des livreurs des plateformes (les dispositifs technologiques, le management algorithmique, les modes de régulation de l'activité) et la santé des travailleurs ;
- l'absence et/ou la difficulté à obtenir des données sur l'état de santé et l'accidentologie pour les livreurs de repas à vélo et les canaux à mobiliser pour en recueillir ;
- Les leviers possibles pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des livreurs et prévenir les risques auxquels ils sont confrontés.
- Le rôle des acteurs de terrain dans la définition des mesures de prévention à développer ;
- les enjeux associés aux statuts de travail en matière de sécurité et santé au travail ;
- la sensibilisation de la clientèle (consommateurs finaux) aux problèmes des plateformes de livraison de repas.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts : Monsieur Vincent ANGEL, Madame Isabella BILETTA, Monsieur Serge BOARINI, Madame Amélie CHATEL, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Pascal GUÉNEL, Madame Irina GUSEVA CANU, Monsieur David HICKS, Madame Oxana KUNDUZOVA, Monsieur Philippe LEVEQUE, Madame Nathalie MAZURE, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Isabelle VIAUD-DELMON

² : AT : accidents du travail, MP : maladies professionnelles.

adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à l'évaluation des risques sanitaires pour les travailleurs des plateformes numériques de livraison de repas en France.

Mme Anne PEREIRA DE VASCONCELOS
Présidente du CES AP 2024-2028